

Assemblée communale extraordinaire
8 octobre 2024 à 20h00
à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet)
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 1'160'700.- pour des travaux de réfection et d'aménagement du Chemin du Fâtre à Miécourt. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement
3. Discuter et voter le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable
4. Discuter et voter le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE)
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 24'975.- à titre de subvention communale de 7,5 %, selon la loi sur les améliorations foncières pour la réfection du chemin et l'alimentation en eau potable du domaine de Mont-Lucelle. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 32'000.- pour la réfection des logements d'Asuel et Charmoille. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement
7. Discuter et voter l'octroi du droit de cité communal pour Madame Lucia Siegenthaler.
8. Divers

Gérard Bonvallat, Président, ouvre l'assemblée communale. Il salue les personnes présentes, particulièrement Mme Alexandra Meyer de RWB et M. Benoît Bleyaert du bureau Bleyaert & Minger venus présenter les dossiers des points 2, 3 et 4.

Il constate que l'assemblée a été convoquée selon les dispositions légales et présente l'ordre du jour qui est accepté tel qu'établi par l'assemblée.

26 citoyens participent à l'assemblée.

Antoine Québatte et Baptiste Choulat sont nommés scrutateurs.

Point 1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Le Président rappelle que le PV de la dernière assemblée communale pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou au secrétariat. De ce fait, il est renoncé à sa lecture. Aucune question ou commentaire n'est soulevé. Au vote, il est accepté sans opposition avec remerciements à son auteur.

Point 2. Discuter et voter un crédit de Fr. 1'160'700.- pour des travaux de réfection et d'aménagement du Chemin du Fâtre à Miécourt. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement

Le conseiller Paul Choulat fait l'entrée en matière en indiquant que l'aménagement du chemin du Fâtre est l'un des grands projets de la législature qui fait suite à la demande de BKW d'enterrer ses lignes électriques dans ce secteur. Ce projet est coûteux mais nécessaire vu le mauvais état des conduites existantes. L'entrée en matière est acceptée par l'assemblée.

M. Bleyaert poursuit en présentant en détail le projet : il s'agit de faire un bouclage du réseau d'eau pour éviter les bras morts, de la réfection de surfaces de la chaussée et réaliser des mesures urgentes identifiées dans le PGEE.

Il présente les plans de détail et les coûts liés :

Eclairage public	Fr. 89'300.-
Assainissement du réseau d'eau	Fr. 349'700.-
Assainissement des collecteurs d'eau usée	Fr. 356'200.-
Assainissement de surface	Fr. 365'500.-

La Commune pourra compter sur une subvention d'environ Fr. 35'000.- de l'ECA-Jura et pourra demander des subventions à d'autres partenaires tels que le Patenschaft ou la LORO.

Après quelques questions de détail, la parole n'est plus demandée et le Président passe au vote.

L'assemblée accepte ce point à une très large majorité, sans avis contraire.

Point 3. Discuter et voter le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable

Le conseiller Fabrice Nagel présente l'entrée en matière. Il informe que la révision du règlement a été imposée par la nouvelle loi cantonale sur la gestion des eaux. L'assemblée accepte l'entrée en matière.

Mme Meyer de RWB présente ensuite le détail des changements principaux. La structure des taxes qui assurent le financement du service doit être basée sur le principe de la causalité et celui du maintien de la valeur, qui se traduit par une taxe de consommation et une taxe de base.

Les frais d'exploitation pour le réseau d'eau se montent à Fr. 166'660.- par an. Tenant compte de la valeur du réseau estimé à 24 MIO et le taux minimal de 60 % pour le maintien de sa valeur, il faut compter un financement de Fr. 207'210.- pour cette taxe.

Tenant compte du financement à effectuer, le Conseil a fixé la taxe de base à Fr. 250.-/an (au lieu de Fr. 200.- actuellement) et la taxe de consommation à Fr. 2.45/m3 (au lieu de Fr. 2.40).

Ce nouveau règlement a été soumis au Surveillant des prix qui n'a aucune remarque à formuler.

Le Président passe le règlement chapitre par chapitre ainsi que le règlement tarifaire y relatif.

Il y a un vif débat sur les variables d'ajustement, la qualité du réseau actuel, les fortes augmentations du prix de l'eau depuis quelques années déjà.

Il est précisé par le Maire que les tarifs votés ce soir seront applicables sur la facture de l'eau en 2025 et en aucun cas sur celle de 2024.

M. Nagel informe encore que si le présent règlement est refusé ce soir, l'Office de l'environnement a averti que le Canton se réserve le droit d'imposer lui-même la nouvelle réglementation.

En votation, le nouveau règlement y compris le règlement tarifaire est accepté par 16 oui et 5 non.

Point 4. Discuter et voter le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE)

M. Fabrice Nagel propose l'entrée en matière qui est acceptée.

Mme Meyer explique qu'actuellement deux systèmes d'épuration et également de taxation sont en vigueur dans la Commune, soit Charmoille et Miécourt avec le SEPE et les 3 villages du haut avec la station naturelle d'épuration de Fregiécourt.

Les mêmes obligations cantonales que pour l'eau potable sont valables pour ce règlement.

Les taxes actuelles permettent une participation des propriétaires de Fr. 144'100.-/an alors que le financement nécessaire avec la nouvelle législation est de Fr. 89'758.- pour les frais d'exploitation et de Fr. 154'520.- pour le renouvellement de la valeur des installations.

Une forte hausse de la taxe de base est nécessaire. Celle-ci sera variable en fonction de la consommation. Pour une consommation normale d'un ménage, elle sera de Fr. 230.-/an, alors que la taxe de consommation sera de Fr. 1.95/m3.

Le Surveillant des prix a évidemment fait remarquer que l'augmentation était trop marquée. Cependant, c'est la législation cantonale qui impose une telle augmentation et c'est elle qui prime.

En comparaison des prix des autres communes ajoulotes, ceux de La Baroche sont dans la moyenne.

Il est précisé que les émoluments de base de raccordement déjà taxés ne viennent pas modifiés.

Le Président passe ensuite le règlement chapitre par chapitre y compris le règlement tarifaire et passe au vote.

L'assemblée accepte ce nouveau règlement par 16 oui contre 5 non.

Point 5. Discuter et voter un crédit de Fr. 24'975.- à titre de subvention communale de 7,5 %, selon la loi sur les améliorations foncières pour la réfection du chemin et l'alimentation en eau potable du domaine de Mont-Lucelle. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.

Le conseiller Thomas Huber demande l'entrée en matière qui est acceptée par l'assemblée.

Il poursuit en expliquant les travaux effectués, soit la réfection de 600 m de chemin d'accès à la ferme et 700 m pour l'alimentation en eau potable du domaine. Le coût total du projet se monte à Fr. 333'000.- et selon la loi sur les améliorations structurelles, la Commune est tenue de contribuer à hauteur de 7,5 %.

Il fait remarquer que le domaine de Mont-Lucelle n'est pas inclus dans le périmètre du remaniement parcellaire. Pour rappel, la Commune participera aussi à hauteur de 7,5 % pour ce projet d'ensemble.

Une citoyenne s'étonne que les personnes concernées ne soient pas présentes à l'assemblée.

Le conseil communal précise aussi que cette participation est un devoir des communes.

En votation, le crédit est accepté à une très large majorité sans avis contraire.

Point 6. Discuter et voter un crédit de Fr. 32'000.- pour la réfection des logements d'Asuel et Charmoille. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement

Le conseiller Jean-Charles Witschi demande l'entrée en matière en informant qu'à la suite de déménagements de locataires, 2 appartements à Asuel et Charmoille ont besoin de rafraîchissement. L'assemblée accepte l'entrée en matière.

M. Witschi continue en précisant qu'à la suite du départ du locataire, le logement de Charmoille a nécessité de nombreuses réparations dues à l'usure et au mauvais entretien du locataire. Les sols, la peinture des murs, les sanitaires et la cuisine ont nécessité des travaux pour un total de Fr. 27'620.-. La RC du locataire a remboursé Fr. 750.- et Fr. 850.- ont été retenus sur la garantie de loyer. Le solde à la charge de la Commune est donc de Fr. 26'020.-

Pour l'appartement d'Asuel, l'usure normal du logement a nécessité de refaire des sols et des frais dans la cuisine pour un total de Fr. 5'980.-.

En votation, le crédit est accepté à une très large majorité sans opposition.

Point 7. Discuter et voter l'octroi du droit de cité communal pour Madame Lucia Siegenthaler.

Le Maire a le plaisir de présenter Mme Lucia Siegenthaler qui a demandé la nationalité suisse. L'assemblée accepte l'entrée en matière.

La parole est donnée à Mme Siegenthaler qui informe qu'elle est arrivée il y a 4 ans dans La Baroche. Elle est slovaque, mariée, a 2 enfants et exerce comme vétérinaire.

Après s'être présentée, le Président l'invite à sortir de la halle pour permettre à l'assemblée de délibérer.

L'assemblée octroie le droit de cité communal à Mme Lucia Siegenthaler par acclamation.

Point 8. Divers

Le conseiller Thomas Huber informe que M. Gabriel Choffat, notre garde forestier, prend sa retraite anticipée avec effet pour la fin du mois d'octobre. M. Josse Crétin a été choisi par le Conseil pour le remplacer. Il a pris ses fonctions le 1^{er} octobre.

Le Maire a le plaisir de relever que M. Mario Gandolfo, habitant de Fregiécourt, est champion du monde d'attelage. Une cérémonie organisée par la Société jurassienne d'attelage aura lieu mardi prochain ici-même pour l'honorer.

M. XX demande où en est la procédure du plan d'aménagement local. Le Maire informe qu'il y a eu un recours qui est actuellement entre les mains du Tribunal cantonal. Le plan sera définitivement adopté à l'issue de cette procédure.

M. XX questionne les intentions du Conseil pour développer la mobilité douce entre villages, notamment la liaison entre Miécourt et Alle. Thomas Huber informe que cette liaison a été prévue dans le cadre du remaniement parcellaire. Cependant, c'est une longue procédure et il faudra encore attendre quelques années pour que les travaux soient réalisés.

Mme XX demande quelle suite la Commune va donner au questionnaire envoyé aux personnes âgées de juin dernier. Le Président, qui est lui-même l'initiant du questionnaire, explique qu'un groupe de travail a dépouillé les réponses et que des propositions seront faites au Conseil d'ici la fin de l'année. Pour ce qui du souper de fin d'année, il est organisé par un groupe de dames de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée en remerciant l'assistance de sa participation. Il est alors 22h00.

Au nom de l'assemblée

Le Président

Le Secrétaire

Gérard Bonvallat

Christian Gerber